



## **Conseil communal de Vully-les-Lacs**

Budget de fonctionnement 2019

Préavis municipal n° 2018/08

### **Rapport de la Commission des finances**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances, composée de MM. Yves Amiet, Jacques Loup, Matthieu Tombez, Fabrice Guillod et Julien Schwab, s'est réunie les 14.11.2018 et 26.11.2018 pour l'examen du budget 2019. De plus, une rencontre a eu lieu le 20.11.2018 avec le Syndic, M. Blaise Clerc, le Municipal en charge du finances, M. François Haenni et la Boursière communale, Mme Marlène Biedermann. Ils ont répondu à toutes nos questions de manière transparente et nous ont apporté des compléments d'informations. Nous les en remercions.

#### **Remarques générales**

Avec un total de charges de CHF 17'862'400, en augmentation de 3.6 % par rapport aux comptes 2017, le budget 2019 présente un léger excédent de revenus de CHF 41'700 sur un total de produits de CHF 17'904'100.

Il est réjouissant de constater que le taux d'imposition communal inchangé de 67%, l'un des plus bas du district Broye-Vully, génère des recettes fiscales permettant d'équilibrer les comptes, d'accroître les prestations communales et de poursuivre les investissements, tout cela dans un contexte d'augmentation continue du nombre d'habitants. A titre d'exemple, la Commission relève que le budget 2019 tient compte de certains travaux importants pouvant être amortis complètement dans l'année (p. ex. réfection de routes), de l'alimentation de fonds affectés à de futurs investissements (p. ex. la STEP), de la création d'un poste supplémentaire à la voirie et de l'augmentation de l'offre dans le domaine parascolaire.

Comme le relève la Municipalité dans son préavis, la commune n'a que très peu de marge de manœuvre sur certains postes en lien avec des prérogatives cantonales (p. ex. péréquation financière, facture sociale) et des associations intercommunales (enseignement, parascolaire, santé publique, etc.).

#### **Examen du budget**

En complément au préavis municipal, la Commission apporte les commentaires suivants, dans l'ordre de classification des comptes.

## 1. Administration générale

N° rubrique	Commentaires
101.300.30 Jetons de présence	Le doublement des jetons de présence pour le Conseil communal par rapport à 2017 tient compte du nombre plus élevé de séances prévues (3 en 2017, 6 en 2018) et des travaux de commissions. A relever que les charges liées aux groupes de travail constitués pour l'établissement du PGA sont imputées au compte 42.318.55 (urbanisme).
102.300.11 Vacations municipales	Le montant total des vacances des municipaux se trouve dans ce poste (CHF 85'000). Il n'y a pas d'imputations internes par secteur comme pour les salaires du personnel.
13 Service du personnel	L'augmentation par rapport au budget 2018 s'explique principalement par la création d'un poste supplémentaire à la voirie (voir aussi commentaires page 4).
16 Tourisme	Le budget pour les manifestations touristiques est réparti dans divers postes pour un montant global de CHF 35'000 (161.317.00, 162.317.00, 163.317.00). Il s'agit des événements tels que les fontaines pascales, balade gourmande, marchés villageois. En 2019, il est prévu des coûts d'aménagement pour le cabanon à la plage de Salavaux. Un montant de CHF 30'000 (162.319.30) est dédié à la participation à diverses entités actives dans la promotion touristique (association régionale du lac, offices du tourisme vaudois et fribourgeois). Pour couvrir le déficit lié au tourisme, il est prélevé CHF 45'400 au fonds affecté (162.481.70). Ce fonds a été créé lors de la fusion et n'a jamais été alimenté depuis lors. Au 31.12.2017, il se monte à CHF 144'736. La Commission relève que ce fonds sera probablement épuisé à fin 2020. La Municipalité est consciente de cette situation et a indiqué mener une analyse pour étudier de nouvelles sources de revenus. Des réflexions sont également en cours sur l'avenir du camping de Salavaux et le partenariat avec le TCS.

## 2. Finances

N° rubrique	Commentaires
21.400.10 Impôts PP	L'augmentation de la population amène un supplément d'impôt sur le revenu des personnes physiques de CHF 300'000 par rapport à 2018.
22.352.00, 22.352.02, 22.452.00, 22.452.01 Péréquation financière directe	Le fonds de péréquation permet de faire des transferts pour compenser les disparités au niveau cantonal. Le nombre d'habitants et le point d'impôt communal entrent en jeu dans ce calcul complexe. Il y a peu de marge de manœuvre pour la commune car le calcul dépend de variables externes comme la situation des autres communes et les charges de l'Etat de Vaud. Les allocations « thématiques » sont perçues en fonction des dépenses des communes pour certains services publics (transports, forêts). A l'instar de 2018 (CHF 149'100), la balance de la péréquation financière directe pour 2019 est estimée positive (CHF 85'400) alors qu'elle était négative dans les comptes 2017 (CHF 311'244). A relever que ces postes ne tiennent pas compte de la péréquation financière « indirecte », c'est-à-dire la participation à la facture sociale (72.351.50) et à la Police cantonale (61.351.10). Avec ces éléments, la charge nette totale de la commune au profit de la péréquation financière est estimée à CHF 2'080'700 pour 2019 (CHF 2'139'800 pour 2018, CHF 2'798'275 en 2017).

### 3. Domaines et bâtiments

N° rubrique	Commentaires
<p>31.318.50 Glissement de terrain</p>	<p>La Commission s'interroge sur la responsabilité de la commune dans ce genre d'événements naturels et sur les potentielles conséquences financières. La réponse municipale a été la suivante :</p> <p>La commune doit préserver la vie des habitants sur son territoire. A ce titre, elle prend des mesures d'urgence et officie comme maître d'ouvrage pour les travaux à mener. Sur la base d'une convention, la répartition des coûts est de 70% pour le canton, 25% pour les propriétaires concernés et 5% pour la commune. La commune n'est pas responsable pour les dégâts matériels.</p> <p>Dans le cas précis de la zone des Grandes Vignes, des travaux à hauteur de CHF 665'000 ont déjà été menés. Des analyses sont en cours pour vérifier si des dégâts constatés sont liés aux glissements de terrain et non pas à des défauts de construction.</p> <p>Les CHF 40'000 prévus dans ce poste pour 2019 correspondent aux 5% que la commune doit assumer. Ce compte sera maintenu dans les années suivantes et alimentera un fonds affecté à ces glissements de terrain.</p>
<p>3501.318.50 Gérance immobilière</p>	<p>Les honoraires de la gérance pour la gestion du parc locatif de la commune sont établis sur la base des loyers perçus, donc sur les appartements loués. La gérance ne perçoit donc pas d'honoraires sur les appartements vacants.</p>
<p>3501.390.10 Conciergerie</p>	<p>La Commission a demandé les raisons de la réorganisation du secteur de la conciergerie (postes fixes en remplacement de nombreux postes à tarif horaire). Les arguments avancés par la Municipalité sont les suivants : gestion simplifiée, meilleur suivi, souhait de professionnalisation avec augmentation de la qualité des prestations.</p> <p>Le montant plus élevé de ce compte par rapport aux années précédentes est le fait du regroupement des postes de conciergerie auparavant imputés dans les bâtiments concernés.</p>
<p>3512.427.10 Locatif communal Cotterd</p>	<p>La baisse projetée des loyers est due à la non-relocation de l'un des trois appartements pour cause d'insalubrité.</p>
<p>3519.312.30 et 3519.436.10 Consommation électricité EPK</p>	<p>La Commission s'interroge sur le bilan économique des panneaux photovoltaïques. En effet, la ristourne du groupe E sur la revente de l'électricité produite (CHF 10'000) ne compense pas les frais d'électricité (CHF 35'000). Est-ce que ce dernier montant tient compte de l'électricité produite par les panneaux et consommée directement ?</p> <p>La Commission recommande à ce qu'une analyse soit menée à ce sujet. La Municipalité confirme que le bilan financier n'est pas optimal par rapport aux espérances initiales. Des réflexions sont en cours, notamment par rapport à l'installation éventuelle de batteries de stockage.</p>

#### 4. Travaux

N° rubrique	Commentaires
41.318.50 Honoraire pour un technicien pour le service technique	La Commission a demandé des justifications sur ce nouveau poste et les missions de ce technicien centralisé pour les 4 communes concernées (Vully-les-Lacs, Avenches, Cudrefin et Faoug). Les explications données par la Municipalité sont les suivantes : Le canton a délégué aux communes le contrôle de l'application de bases légales fédérales et cantonales dans les domaines de l'environnement, de l'énergie, du travail, de l'aménagement du territoire et des constructions. Pour notre commune, ces contrôles ne peuvent pas être effectués correctement avec les ressources en personnel actuelles. Ainsi il est prévu de créer un poste dédié à ces missions avec les communes voisines. Le technicien sera embauché par Avenches. La répartition des coûts se base notamment sur le nombre de permis de construire délivrés. Pour notre commune, il est prévu un montant de CHF 47'000.
43.314.20 Entretien des routes	La réfection de la route à Salavaux (milieu du village-pont de la Broye) et la pose d'un revêtement phono-absorbant à Montmagny (cimetière-centre du village) constituent les éléments principaux des CHF 400'000 prévus. A noter que les coûts de rénovation du pont de la Broye ne sont pas pris en compte dans ce montant.
43.390.10 Charges du personnel de la voirie	L'augmentation d'environ CHF 90'000 se rapporte à l'engagement d'une personne supplémentaire. Selon les informations fournies par la Municipalité, les heures supplémentaires effectuées par les employés de ce secteur correspondent à un équivalent-plein temps. Bien qu'il soit prévu que ces heures puissent être reprises en jour de compensation, dans les faits, cela s'avère très difficile.
45 Ordures ménagères et déchetteries	Selon les directives cantonales, les deux ratios suivants doivent être respectés : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les charges globales (CHF 386'300) doivent être couvertes au minimum à 70% pour des recettes provenant de ce domaine (CHF 356'500). Dans notre cas, la couverture est de 92%.</li> <li>- Les taxes forfaitaires (452.434.20, CHF 220'000) doivent couvrir entre 40% et 60% des charges globales. Dans notre cas, ce taux est de 57%.</li> </ul>
461 Egouts et épuration	Selon l'évaluation de la Municipalité par rapport aux constructions prévues, le montant des taxes de raccordement (461.434.10 et 11) sera encore conséquent en 2019 (CHF 600'000). Il permet d'alimenter le fonds affecté (461.381.10), notamment en vue des investissements dans la future STEP régionale. Au 31.12.2017, le montant de ce fonds s'élève à CHF 2'867'889.
473.314.71 Renaturation de la Broye	Le montant de CHF 170'000 est prévu pour la participation à la construction de la fourrière (garde-port, police, service des eaux) et à la remise en état de chemins détériorés suite aux transports de terre. Pour rappel, ces travaux sont subventionnés à 95%.
474.314.70 Port Salavaux	Les CHF 50'000 ne sont pas destinés à l'entretien courant mais à des frais d'étude en lien avec la création d'un port de petite batellerie.

## 5. Instruction publique et cultes

N° rubrique	Commentaires
51.352.23 Parascolaire Vully-les- Lacs	<p>Avec une hausse estimée d'environ CHF 100'000 pour 2019, dans quelle mesure la commune est-elle tenue de développer et participer financièrement aux prestations parascolaires ?</p> <p>Selon la Loi cantonale sur l'accueil de jour des enfants, les communes sont tenues de mettre des infrastructures à disposition pour un accueil le matin, durant la pause de midi et l'après-midi en fonction de l'âge des écoliers.</p> <p>Notre commune est rattachée à l'ARAJ Broye-Vully qui fixe les tarifs et la répartition des charges entre les communes et les parents, ceci sur la base du nombre d'habitants et des revenus des parents. L'ordre de grandeur de la répartition des charges liées aux parascolaires est le suivant (selon information de la Municipalité) : 20% le canton, 40% les communes et 40% les parents.</p> <p>L'ASIA veille à ce que l'offre proposée à Salavaux corresponde à la demande.</p>

## 6. Police

Aucune remarque particulière.

## 7. Sécurité sociale

N° rubrique	Commentaires
71.352.20 Accueil petite enfance	A l'instar du parascolaire, la charge dédiée à l'accueil de la petite enfance augmente également (19% par rapport aux comptes 2017).
72 Prévoyance sociale	Après plusieurs années d'augmentation, le coût de la facture sociale semble se stabiliser. La commune n'a cependant pas la maîtrise de ce poste.

## 8. Services industriels

N° rubrique	Commentaires
81.434.10 Taxes de raccordement	Selon l'évaluation de la Municipalité par rapport aux constructions prévues, le montant des taxes de raccordement à l'eau potable sera encore conséquent en 2019 (CHF 400'000). Il contribue à alimenter le fonds affecté (81.381.10) en vue d'investissements futurs du réseau.

### Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances propose au Conseil communal d'accepter le budget 2019 tel que présenté.

La Commission des finances

Salavaux, le 26 novembre 2018

Yves Amiet    Jacques Loup    Matthieu Tombez    Fabrice Guillod    Julien Schwab